

L'article 88 de la loi sur les banques comporte une autre particularité des prêts bancaires au Canada. Il s'agit là aussi d'une exception à la règle interdisant les prêts sur gages et sur biens-fonds, exception qui joue de plus en plus depuis plusieurs années pour faciliter certaines catégories de prêts. Ainsi, les banques peuvent consentir des avances sur la garantie de produits primaires, de denrées et marchandises, pendant que l'emprunteur en a la possession. Ces dispositions de nantissement ont facilité les prêts aux petites entreprises et aux agriculteurs. Elles ont grandement favorisé l'expansion commerciale et industrielle tout en assurant aux banques une certaine protection pour leurs prêts.

La loi sur les banques est devenue une mesure détaillée et complète qui régit l'organisation et la réglementation interne des banques, la vérification de leur comptabilité, l'émission et le transfert de capital social, le paiement de dividendes, les fusionnements, les liquidations et les insolvabilités. La loi stipule aussi quel sera le volume des réserves en espèces des banques, quels rapports elles doivent présenter au gouvernement et à la Banque du Canada, et établit les règlements concernant leurs relations d'affaires avec le public. La loi sur les banques fixe aussi le taux d'intérêt maximum des prêts bancaires. (La revision de la loi sur les banques de 1944 a fixé le maximum à 6 p. 100, alors qu'il avait été de 7 p. 100 depuis 1871. Cette réduction venait à la fin d'une longue période pendant laquelle l'argent était en abondance.) Les banques sont constituées en sociétés en vertu de la loi qui dit: «Chacune des banques énumérées en l'annexe A est un corps politique et constitué, et la présente loi forme sa charte».

Les lois successives sur les banques leur ont permis de poursuivre les opérations bancaires pendant dix ans, soit jusqu'à la revision subséquente.

Opérations bancaires

Les succursales des banques à charte, régies par la loi sur les banques, reçoivent les dépôts du public, consentent des prêts à différentes fins commerciales, industrielles, agricoles et de consommation, font des transactions de change, reçoivent et donnent des billets et de la monnaie de la Banque du Canada, offrent la location de coffrets de sûreté, et assurent toute une variété d'autres services dans les cadres du commerce bancaire. Le siège social d'une banque canadienne ne traite pas des affaires courantes avec le public. Il s'occupe plutôt de l'administration générale et de l'élaboration des lignes de conduite, de la gestion des placements de la banque et du travail de comptabilité centrale. On y maintient des services spécialisés pour la surveillance des succursales; on y fait la mise au point des méthodes de travail à appliquer à ces dernières, l'acquisition de nouvelles entreprises, de locaux, de personnel; on s'y occupe des transactions avec les banques à l'étranger, de la publicité, etc. Le bureau central est aussi responsable de la surveillance des prêts consentis par les succursales, mais au cours des dernières années, vu le nombre croissant de succursales à travers le pays, on s'est trouvé à décentraliser peu à peu ce travail pour en laisser la responsabilité à tout un réseau de bureaux régionaux. Plusieurs modifications importantes mondiale. Il y a eu, entre autres, la mécanisation du travail de bureau. L'effectif féminin s'est accru de beaucoup ces dernières années, depuis que les femmes ont dû remplacer les hommes s'enrôlant dans les forces armées; elles y jouent maintenant un rôle de premier plan. Aujourd'hui, les femmes, au nombre de 35,000, représentent presque 60 p. 100 des employés des banques, contre 5,000 (25 p. 100 de l'effectif) avant la guerre.

Par tout le Canada, les succursales, même les plus petites, peuvent assurer tous les services bancaires courants, vu qu'elles ont toutes à leur disposition les ressources d'une grande banque. Ainsi, la succursale de village ou de banlieue peut assurer des services de prêts tout comme les principales succursales de grandes villes. Le système permet aussi une excellente formation du personnel administratif, grâce aux promotions et aux mutations de succursale en succursale. A peu d'exceptions près, les dirigeants des banques canadiennes ont commencé au bas de l'échelle avant de parvenir aux postes de commande; c'est ainsi qu'ils se sont formés. Grâce aux méthodes les plus récentes et à l'expansion du système bancaire, les occasions de promotion rapide aux postes de gérant et à d'autres postes plus élevés n'ont jamais été meilleures que ces dernières années.